

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 1

Nachruf: Zschokke, Conradin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

Conradin Zschokke.

Notre confrère, la *Schweizer. Bauzeitung*, consacre, dans son numéro 26 de l'année dernière, une excellente notice, illustrée d'un beau portrait, à la mémoire de Conradin Zschokke. Tous nos lecteurs savent que cet ingénieur s'est acquis, par ses travaux grandioses, une réputation quasi universelle qui honore la science technique suisse.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes

(Section de la Société suisse.)

Séance du 27 novembre 1918.

M. G. Autran, président, ouvre la séance à 8 h. 40 en présence de treize membres de la Société genevoise et d'un membre de la Section zurichoise.

Il parle tout d'abord de la satisfaction que les circonstances actuelles font éprouver à la Société, puis rappelle la mémoire de M. Gustave Brocher, architecte et membre de la Section récemment décédé. Il mentionne ensuite la prolongation de délai de huit jours accordée à la demande de la Société pour le dépôt des projets pour le concours du Collège à St-Jean, et donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Mussard, ancien président du Département des Travaux Publics, soumet très aimablement à la Société une question qui se pose au sujet de sa participation aux travaux du jury. La Section, unanime, décide de prier M. Mussard de continuer à faire partie du jury quoiqu'il ait changé de Département depuis les dernières élections.

La démarche décidée à la dernière séance au sujet de la question du raccordement a été faite auprès du Département des Travaux Publics.

Le Section a reçu le texte français du projet de règlement de la S. I. A. sur les ascenseurs. Il est renvoyé à une commission qui rapportera dans une prochaine séance.

M. Henri Correvon, botaniste, prend ensuite la parole pour une conférence sur « Nos jardins publics ».

L'art des jardins est compris de deux façons différentes suivant que ce sont les architectes qui les conçoivent pour encadrer, compléter des constructions, ou que ce sont des artistes qui les établissent et entendent trouver en eux des scènes de la nature.

Le conférencier, ennemi des lignes droites et de l'exacte symétrie est un peu gêné pour parler devant un auditoire dans lequel se trouvent nombre d'architectes. Il estime cependant qu'il est nécessaire de s'entendre et de combiner les deux conceptions. Le jardin architectural a sa place bien marquée dans l'art des jardins, mais il y a aussi une large place pour l'élément idéal et naturel: aux alentours d'une belle construction aux lignes bien ordonnées, il est indispensable d'avoir un cadre en harmonie avec elle, qui forme le centre du tableau; par contre, il serait souverainement laid de disposer une colonnade au milieu d'un jardin naturel, comme il serait peu agréable d'avoir des lignes droites et géométriques autour de plantations d'arbres pittoresques et naturellement venus, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'espèces telles que les marronniers ou les tilleuls, dont les dômes semblent avoir été créés tout exprès pour encadrer des maisons du XVIII^e siècle. Les anciens jardins, en Egypte, en Grèce, à Rome, ceux de la Renaissance, de Versailles, correspondent à la première conception.

Subordonner le jardin à la construction qu'il entoure est une belle chose, mais les amateurs de plantes ou les amis du

naturel n'admettent pas une telle subordination. Il faut donc chercher un moyen terme. Ce sont les Anglais, toujours individualistes et sans conventions, qui ont donné l'exemple de la liberté dans ce domaine. Certains d'entre eux ont même été jusqu'à établir le jardin avant la construction ou à le dessiner en complet désaccord avec les architectes. Il en est résulté que les jardins publics, eux aussi, sont revenus à la nature, en Angleterre d'abord, en Allemagne ensuite et dans une certaine mesure en Suisse, à Zurich, à Lausanne-Ouchy, qui sont au premier rang. Le mouvement s'est même étendu aux cimetières qui, aux Etats-Unis par exemple, sont souvent semblables à des parcs. A noter à ce sujet que la Municipalité de Lausanne étudie l'établissement d'un cimetière de ce genre.

A Genève, le Jardin dit improprement Anglais et d'autres ne répondent pas à cette conception des jardins. Des raisons budgétaires s'opposent évidemment à un remaniement important. Il faut toutefois se souvenir à cet égard que le parc public est la meilleure école d'éducation et de moralisation du peuple, c'est dans le contact avec la nature que l'enfant apprend l'amour du beau et de son pays aussi et c'est dans un tel parc en général que son premier contact avec elle a lieu. Pour cette raison les parcs publics doivent être soignés autant et même plus que les écoles et les musées, car ils sont le jardin de celui qui n'en possède pas: ce qu'il faut en particulier à la population travailleuse et ouvrière, passant la plus grande partie de sa vie entre des murs nus, c'est la vue et la jouissance des beautés mises à la disposition de la race humaine pour équilibrer ses pensées et ses actions. Il faut faire à cet effet des efforts et des dépenses.

M. Correvon fait circuler pendant sa conférence des albums de photographies se rapportant à divers parcs anglais et la fait suivre de la projection d'une série de superbes photographies en couleur prises en son jardin de Floraire.

M. Autran, au nom de toute l'assistance, remercie vivement M. Correvon qui sera très heureux de recevoir la Société à Floraire au mois de mai prochain, moment le plus favorable.

Aux propositions individuelles, l'un des assistants informe l'assemblée qu'une exposition des projets remis pour le concours du « Grand Zurich » aura lieu à Genève au mois de février 1919 et qu'il serait nécessaire de prendre diverses mesures à ce sujet. Il attire d'autre part l'attention de la Société sur les examens de diplôme de l'Ecole des Arts et Métiers. D'autres membres rappellent que l'élection des juges prud'hommes est proche et qu'il y a lieu de s'occuper à nouveau du remaniement du programme intercantonal des examens de fin d'apprentissage, pour dessinateurs en bâtiment.

Le nécessaire sera fait sur ces divers points tant par le Comité que par les Commissions voulues.

La séance est levée à 11 h. 40.

Le secrétaire :
EDM. EMMANUEL.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.
Communiqué du Secrétariat.

Les volumes III (Saint-Gall, Appenzell) et IV (Schwyz) de la « Maison bourgeoise » sont épuisés.

Afin de prévenir des erreurs d'acheminement des lettres, par suite d'une confusion, entre la S. I. A. et la section de Zurich, il est nécessaire de spécifier exactement le domicile, savoir :

S. I. A., Zurich, Tiefenhöfe, 11.

Section de Zurich, Blümlisalpstrasse, 11.